

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **6 mars 2023** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Francine Ross  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Michel Rancourt

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance, ainsi que Marie-Pier Boulanger, adjointe-administrative.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - BONS COUPS
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 7.2 - Acceptation des dépenses
  - 7.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes
  - 7.4 - Nomination de représentants pour le 8 juin 2023 - Date de la vente d'immeubles
  - 7.5 - Entente intermunicipale concernant la protection du lac Mégantic - Station de lavage
  - 7.6 - Soumissions fleurs dans le village
  - 7.7 - Congrès ADMQ 2023
  - 7.8 - Renouvellement publicité - Le Guide de par icitte (anciennement Le Bottin du Granit)
  - 7.9 - Offre de services - Nixo Experts-Conseils pour l'analyse du système de chauffage du garage municipal
  - 7.10 - Soumission Entretien Montserrat S.E.N.C
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  - 8.2 - Soumission pour scie à chaîne à batterie
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 9.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 2
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 12 - LÉGISLATION
  - 12.1 - Adoption règlement no: 2023-03 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles

### **13 - VARIA**

**13.1** - Prochaine séance ordinaire du conseil

**13.2** - Demande de commandite Polyvalente Montignac

**13.3** - Demande de commandite Défi Osentreprendre

### **14 - CORRESPONDANCE**

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 - Séance ordinaire du 6 février 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

## **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

## **5 - BONS COUPS**

## **6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de février 2023.

Construction : 1

Rénovation : 1

ADOPTÉE

## **7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### **7.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3794 au chèque no. 3825 pour un montant total de 63 858,29 \$

Salaires: chèque no. 3413 au chèque no. 3429 pour un montant total de 10 614,46 \$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 2 343,77 \$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 997,59 \$

ADOPTÉE

2023-03  
6341

### 7.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

#### Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code Municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Milan, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que la greffière-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que tous les immeubles ayant des arrérages de 2021 et tous les immeubles ayant des arrérages de 2022 de plus de 200,00\$ seront en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 16 mars 2023, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes et que les taxes 2023 seront dues aussi et donc ajoutées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par René Turcotte;

Appuyée par Bianka Côté;

Il est résolu unanimement par les membres présents du conseil,

QU'en vertu de l'article 1023 du *Code Municipal*, le conseil de la Municipalité de Milan demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 5649 89 8284

Propriétaire : Yannick Côté

Numéro de cadastre : 4 501 151

Taxes municipales 2021, 2022 et intérêts : 369.52\$

Taxes municipales 2023 : 221.41\$

Taxes scolaires et intérêts : 91.79\$

Total des taxes dues : 682.72\$

Numéro de matricule : 6051 29 4621

Propriétaire : Vincent Leblanc et Audrey Bouffard

Numéro de cadastre : 4 501 301

Taxes municipales 2022 et intérêts : 1 202.63\$

Taxes municipales 2023: 1 684.96\$

Taxes scolaires et intérêts : 464.26\$

Total des taxes dues : 3 351.85\$

Numéro de matricule : 5650 12 1198

Propriétaire : Timmy Philippon et Sabrina Grondin

Numéro de cadastre : 4 501 155

Taxes municipales 2022 et intérêts : 282.25\$

Taxes municipales 2023 : 1 344.95\$

Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$

Total des taxes dues : 1 627.20\$

Numéro de matricule : 5950 14 3573

Propriétaire : Ricky Roy

Numéro de cadastre : 4 501 265  
Taxes municipales 2022 et intérêts : 397.35\$  
Taxes municipales 2023 : 433.62\$  
Taxes scolaires et intérêts : 10.88\$  
Total des taxes dues : 841.85\$

ADOPTÉE

**2023-03  
6342**      **7.4 - Nomination de représentants pour le 8 juin 2023 - Date de la vente d'immeubles**

IL EST PROPOSÉ par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de nommer et mandater Mme. Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière et M. Jacques Bergeron, maire comme substitut afin de représenter la municipalité de Milan pour la vente pour non-paiement de taxe le 8 juin 2023.

Pour tous les dossiers présentés en vente pour non-paiement de taxes, les représentants doivent enchérir pour le montant des taxes municipales et scolaires incluant aussi tous les frais rattachés à cette vente.

ADOPTÉE

**2023-03  
6343**      **7.5 - Entente intermunicipale concernant la protection du lac Mégantic - Station de lavage**

ATTENDU QUE le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante considérée comme un fléau dans de nombreux lacs du Québec et que celle-ci a été découverte dans le lac Mégantic en 2018 ;

ATTENDU QUE les municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis, étant connues comme les municipalités riveraines du lac Mégantic, se sont associées afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Mégantic ;

ATTENDU QU' afin d'éviter la prolifération de cette plante ainsi que de toutes autres espèces envahissantes, les municipalités riveraines rendent obligatoire, depuis le 9 mai 2022, le nettoyage des embarcations motorisées ou transportées sur une remorque et que des tarifs « résidant » et « non résidant » seront mis en vigueur pour le lavage ;

ATTENDU QUE suite aux commentaires constructifs reçus de certains citoyens, les municipalités riveraines ont convenu de tendre la main aux autres municipalités du Granit afin que celles-ci puissent, en échange d'une contribution, offrir à leurs citoyens respectifs le tarif « résidant » ;

ATTENDU QUE l'ensemble des problématiques liées à la protection du lac Mégantic doit être considéré comme une responsabilité partagée et que tous conviennent que l'accès au plan d'eau doit être le plus accessible possible ;

ATTENDU QUE les municipalités riveraines ont signé une entente intermunicipale établissant entre elles les modalités de partage de responsabilité, déléguant, notamment, la gestion financière du projet à la municipalité de Piopolis.

IL EST PROPOSÉ PAR Louiselle Gazaille Rouillard APPUYÉE PAR Bianca Côté et résolu à l'unanimité D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale établissant une contribution financière pour la protection du lac Mégantic à intervenir, ainsi que tout addenda subséquent, s'il en est, avec les municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis ;

DE VERSER la contribution demandée de 2 000 \$ à la municipalité de Piopolis afin de participer au projet de protection et de mise en valeur du lac Mégantic, et ainsi permettre aux résidents de Milan d'avoir accès aux tarifs et aux avantages « résidant », et ce, pour l'année 2023.

DE FINANCER ladite contribution de 2 000 \$ au budget courant de la municipalité.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout autre document et à donner toute directive relativement à cette entente intermunicipale.

ADOPTÉE

**2023-03  
6344 7.6 - Soumissions fleurs dans le village**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter le prix de Les Serres Arc-en-Fleurs pour 18 jardinières 16", livrées à la mi-juin qui seront installées dans le village au montant de 1 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2023-03  
6345 7.7 - Congrès ADMQ 2023**

Le conseil municipal autorise la directrice générale à s'inscrire au congrès 2023 de l'ADMQ qui aura lieu le 14, 15 et 16 juin 2022, au centre des congrès de Québec. Le montant de l'inscription est de 566\$ plus taxes pour les membres, plus les frais de déplacements et d'hébergement.

IL EST PROPOSÉ PAR René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter que la directrice générale participe au congrès.

ADOPTÉE

**2023-03  
6346 7.8 - Renouvellement publicité - Le Guide de par icitte (anciennement Le Bottin du Granit)**

IL EST PROPOSÉ par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter l'approbation de la publicité 2023-2024 de l'en-tête du Bottin du Granit au montant de 380,00\$ plus taxes pour une publicité couleur de 1/2 de page.

ADOPTÉE

**2023-03  
6347 7.9 - Offre de services - Nixo Experts-Conseils pour l'analyse du système de chauffage du garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal est actuellement chauffé par une fourniture au gaz propane;

CONSIDÉRANT QUE le prix du gaz propane a considérablement augmenté depuis l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan désire réaliser une analyse visant à définir la portée d'un projet d'amélioration des performances énergétiques et des gains potentiels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Nixo Experts-Conseils au montant forfaitaire de 2 500\$ (taxes en sus), afin de réaliser une analyse qui permettra d'évaluer les performances énergétiques de l'équipement et du bâtiment, pour ensuite définir le budget et les enjeux d'un projet de remplacement de cet équipement par un système à efficacité énergétique amélioré.

ADOPTÉE

**2023-03  
6348 7.10 - Soumission Entretien Montserrat S.E.N.C**

CONSIDÉRANT QUE le plancher de l'immeuble 101, route 214 n'a jamais été décapé et ciré;

CONSIDÉRANT QU'IL est difficile de faire un beau lavage de plancher à cause qu'il n'a pas assez de couches de cire;

IL EST PROPOSÉ PAR René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'Entretien Montserrat S.E.N.C au montant de 800\$ plus taxes pour le décapage complet de la salle à manger, de la cuisine, du frigo et des surfaces adjacentes. D'appliquer 5 couches de cire en alternance avec un polissage adéquat afin de durcir celles-ci et de lui offrir une durabilité supérieure.

ADOPTÉE

## **8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de février 2023.

### **8.2 - Soumission pour scie à chaîne à batterie**

Dépense non acceptée à la l'unanimité.

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2023-03  
6349**

### **9.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 2**

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité de Nantes, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par : Francine Ross;

Appuyé par : René Turcotte;

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 préparé par le service incendie de la Municipalité de Nantes à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2022.

ADOPTÉE

## **10 - LOISIRS-TOURISME**

## **11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

## **12 - LÉGISLATION**

### **12.1 - Adoption règlement no: 2023-03 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

Reporté à la séance ordinaire du 3 avril 2023.

## **13 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

### **13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 19h30.

**2023-03  
6350 13.2 - Demande de commandite Polyvalente Montignac**

Une demande de commandite est demandée par la Polyvalente Montignac pour la réalisation de l'album des finissants.

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de contribuer à la demande de commandite pour l'album des finissants 2022-2023 pour 1/2 page au montant de 150,00\$.

ADOPTÉE

**2023-03  
6351 13.3 - Demande de commandite Défi OSEntreprendre**

L'organisation du Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement, de jeunes du primaire jusqu'à l'université avec son volet Scolaire, de nouveaux entrepreneurs avec son volet Création d'entreprises, de parcours inspirants avec son volet Réussite inc. et des modèles d'approvisionnement d'ici avec son volet Faire affaire ensemble. Il se déploie et s'enracine aux échelons locaux, régionaux et nationaux.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de ne pas accepter de verser une commandite au Défi OSEntreprendre.

ADOPTÉE

**14 - CORRESPONDANCE**

L'Écho de Frontenac - Cahier Habitation-Rénovation

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Linda et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire